SITUATION DES URGENCES DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

La Section **CFTC** des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg a alerté le Syndicat Départemental Santé sur la situation dramatique que rencontrent les services d'urgences du site du Nouvel Hôpital Civil et de Hautepierre.

Cette situation est récurrente et la **CFTC** se doit d'interpeller nos Députés et Sénateurs par un courrier explicatif en demandant une intervention au Gouvernement via Le Sénat et l'Assemblée Nationale.

A

Monsieur Le Sénateur

Objet : Situation des urgences aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

Monsieur Le Sénateur,

Le Syndicat Départemental Santé Sociaux et la Section des HUS vous alerte sur la situation dramatique que rencontre le Service des urgences au Nouvel Hôpital Civil (NHC) et sur le site de Hautepierre.

Plusieurs causes sont à l'origine des difficultés qui impacte le bon fonctionnement et donc, la capacité à fournir des soins de qualité.

-La pénurie de médecins et d 'infirmiers entraîne une charge de travail excessive pour le personnel, des temps d'attente trop long pour le patient et une « perte de chance » dû à une prise en charge inappropriée.

-L'engorgement de ces services est lié à l'augmentation de la demande de soins d'urgence en partie dû à la fermeture de services identique des villes périphériques et au vieillissement de la population mais également à la suite de la directive du Ministre de la Santé qui stipule : « qu'en cas d'absence du médecin généraliste l'usager doit appeler le « 15 ».
Pour exemple : Une Unité Mobile non médicalisé a été déployé devant les urgences du NHC pour répondre à l'afflux de patients et libérer les véhicules de secours d'urgence.

-En raison du manque de ressources financières qui génère une pénurie de matériel, celle-ci entraînent des conséquences graves, voire irréversibles.
Pour exemple : A peine 4 bouteilles d'oxygène déjà entamées sont disponibles pour 3 unités, le service d'accueil et de déchocage .

Pour la CFTC ces situations sont inconcevables et inacceptables.

Les « Soldats Blancs » dixit le Président de la République » ont le moral en berne. Les longues heures de travail, les rythmes soutenus et le stress constant affecte la santé physique et mental du personnel soignant. Ce contexte alarmant entraine une perte de motivation et de satisfaction professionnelle, ce qui conduit à une démission silencieuse.

Pour la CFTC et ses valeurs humaines, l'Unité Mobile ressemble plus à un « dépôt » qu'a un service de soin digne de ce nom. Le respect du principe de l'éthique est bafoué.

Où est l'Humain ?

Monsieur Le Sénateur, la CFTC vous demande de bien vouloir soumettre nos inquiétudes au gouvernement via le Sénat sur le délabrement des Urgences.

Quelles issues ?

En espérant que vous prendrez notre demande en considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Sénateur, nos salutations respectueuses.

La Responsable de la Section
Stéphanie IANNELLI

La Conseillère auprès de la Présidente Aurélie SAGEZ
Annick WENGER

stéphanie.iannelli@chru-strasbourg.fr
0667506223

wenger.annick88@gmail.com
0687400305

ADHEREZ A LA CFTC

POUR 4,56 € PAR MOIS
Avec ACL
après déduction fiscale faite

Flashez-moi pour adhérer en ligne sur CFTC-67.FR

AVANTAGES CULTURE LOISIRS

Des avantages de comité d'entreprise pour tous : www.avantage-culture-loisirs.fr

Contactez-nous

Sabine LEBRUN : 06.10.90.82.08
Sandra ADE : 07.82.16.54.10
Sandra WENDLING : 06.82.62.53.02

Syndicat cftc
SANTE SOCIAUX
BAS-RHIN

JANVIER/FEVRIER 2024

Toute l'équipe départementale du syndicat Santé Sociaux du Bas-Rhin, vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024.

Que cette nouvelle année soit sous le signe de la santé, du bonheur et de la prospérité pour vous et tous vos proches.

MERCI à tous nos adhérents et sympathisants pour leur fidélité.

Nous continuerons à vous informer, à vous écouter et à vous représenter, tout au long de cette nouvelle année.

LA CFTC, UN SYNDICAT A VOTRE SERVICE

LA CFTC VOUS INFORME
DES REVALORISATIONS POUR LA NOUVELLE ANNEE

TRAVAIL DE NUIT

Depuis le 1er janvier 2024, le décret du 22 décembre 2023 instaure un mécanisme d'indemnisation du travail de nuit prenant davantage en compte les sujétions particulières inhérentes à cette modalité d'exercice des fonctions.
Ce nouveau mécanisme se fonde sur la rémunération horaire de l'agent (traitement indiciaire brut et indemnité de résidence) à laquelle **est affecté un taux de majoration de 25 %. Il se substitue au dispositif d'indemnisation par une indemnité fixe, variant selon l'intensité du travail de nuit, le corps et le service d'affectation de l'agent.**

Ex: si le taux horaire d'un agent est de 20€, il touchera pour une 1 heure de nuit, une majoration de 25% soit 25€.

INDEMNITE DIMANCHE ET JOURS FERIES

Un Arrêté du 22 décembre 2023 modifie l'arrêté du 16 novembre 2004. fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés. Le montant de cette indemnité passe de 44,89 Euros à 60 euros (pour 8h de travail).

POINT D'INDICE

A compter de janvier 2024, chaque agent bénéficiera d'une augmentation de 5 point de son point d'indice. Le **décret du 28 juin 2023** est applicable à l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels).

LE COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Paru au JORF du 29 novembre 2023, un arrêté du 24 novembre 2023 modifie, à compter du 1 er janvier 2024, le montant brut de l'indemnité versée par jour de CET:

-150 € (au lieu de 135 € jusqu'alors), si vous êtes un agent de catégorie A ou assimilé
-100 € (au lieu de 90 € jusqu'alors), si vous êtes un agent de catégorie B ou assimilé
- 83 € (au lieu de 75 € jusqu'alors), si vous êtes un agent de catégorie C ou assimilé.

Les agents publics titulaires d'un compte épargne-temps (CET) disposent d'un droit d'option, au plus tard au 31 janvier de l'année suivante, leur permettant de percevoir une compensation forfaitaire pour les jours épargnés excédant le seuil de 15 jours.

Constituez votre dossier C.G.O.S,c'est le moment de le faire!

Sur Internet, c'est facile, rapide et sécurisé !

Les données concernant votre situation personnelle sont déjà renseignées. Modifiez-les ou complétez-les si nécessaire.

Prestations Études-éducation-formation 2024 :

Scan me

Pour vos enfants à charge fiscale, scolarisés du Primaire aux études supérieures, pendant **l'année scolaire 2023-2024**.

⇒ Date limite pour demander la prestation : **31 juillet 2024**.

⇒ Prestation versée à partir du mois de février, dès que votre demande est traitée et validée par le C.G.O.S.

BONNE ET LONGUE RETRAITE

Pour certains, l'heure de la retraite sonnera en 2024.

En quittant votre établissement,

NE FERMEZ PAS LA PORTE A LA CFTC.

La retraite n'est pas toujours « un long fleuve tranquille ». **Un syndicat peut encore vous être utile.**
Pour une **1/2 cotisation**, vous restez adhérent du syndicat Santé Sociaux et à l'UDIR (Union Départementale Interprofessionnelle des Retraités).
L'UDIR vous accueille en ses rangs pour vous informer et vous accompagner dans votre vie de retraité.

ACTIFS ET RETRAITES, TOUS ENSEMBLE FAISONS VIVRE LA CFTC

CONSTRUIRE SON PROJET
D' EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Objectifs: construire un projet d' évolution professionnelle réaliste et réalisable et acquérir des compétences à s'orienter.

Dates et durée : 56 H de formation
Du 09/04/24 au 16/05/24

Public et pré-requis : personnel hospitalier se projetant dans une reconversion professionnelle choisie ou contrainte et souhaitant bénéficier d'une formation à la construction de projet.
Groupe de 6 à 12 personnes.

Lieu : Cabinet Solerys, 3 quai Kléber
67 000 Strasbourg

Accessible aux personnes en situation de handicap